

## Cadre d'intervention du RASED

### Rappel du Bulletin Officiel n°31 du 28 août 2014 :

Le RASED intervient dans la prise en charge de la grande difficulté scolaire.  
Les difficultés ordinaires sont prises en charge par les PE dans le quotidien de la classe.

### Quand saisir le RASED ?

Le RASED peut être saisi lorsque les aménagements nécessaires à la prise en charge des difficultés ont été mises en œuvre au sein de la classe :

- différenciation pédagogique
- PPRE
- APC
- etc.

### Protocole de saisie :

